

SOUS EMBARGO

NOTE

de:	Présidence de la CIG
en date du:	[3 octobre] 2007
à:	Conférence intergouvernementale (CIG)
Objet:	CIG 2007 Projet de traité modifiant le traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne - Projet de préambule

**PROJET DE
TRAITÉ MODIFIANT
LE TRAITÉ SUR L'UNION EUROPÉENNE ET
LE TRAITÉ INSTITUANT LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE**

PROJET DE PREAMBULE

La présidence transmet à la Conférence intergouvernementale le texte complet du traité modifiant le traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne, y compris les protocoles, ainsi que les déclarations à l'Acte final, tel que ces textes sont issus des travaux du groupe des experts juridiques.

La présidence soumettra ce texte à la Conférence intergouvernementale au niveau des ministres des affaires étrangères qui se réunira à Luxembourg le 15 octobre, en vue de son adoption finale lors de la Conférence intergouvernementale au niveau des Chefs d'Etat ou de Gouvernement qui se tiendra à Lisbonne le 18 octobre 2007.

Toutes les versions linguistiques de ce texte sont transmises ce jour, 5 octobre 2007, aux délégations.

Formattato: Giustificato, Interlinea
singola

SOUHAITANT compléter le processus lancé par le traité d'Amsterdam et par le traité de Nice en vue de renforcer l'efficacité et la légitimité démocratique de l'Union et d'améliorer la cohérence de son action,

SONT CONVENUS de modifier le traité sur l'Union européenne, le traité instituant la Communauté européenne et le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique,

et ont désigné à cet effet comme plénipotentiaires:

(...)

LESQUELS, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme,

SONT CONVENUS DES DISPOSITIONS QUI SUIVENT:

(...)
